

Nanterre, le 06/09/2024

Arrêté n° 2024-DAJA-34

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2024-DAJA-23 du 29 juillet 2024 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2024-DAJA-33 du 06 septembre 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Pol Creignou, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Education, Maintenance et Construction

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2023-DAJA-27 du 13 avril 2023 accordant délégation de signature à la Cheffe de la Mission Qualité et Coordination est abrogé.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2024-DAJA-33 du 06 septembre 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Pol Creignou, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Education, Maintenance et Construction est complété ainsi qu'il suit :

Mission Qualité et Coordination

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pol Creignou, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Education, Maintenance et Construction et de Madame Véronique Chandelier, adjointe au Directeur général adjoint et Directrice des Bâtiments, délégation de signature est accordée à **Madame Isabelle Fontanet**, Cheffe de la Mission Qualité et Coordination, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20240906-2024-DAJA-34A-AR
Date de télétransmission : 06/09/2024
Date de réception préfecture : 06/09/2024



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr

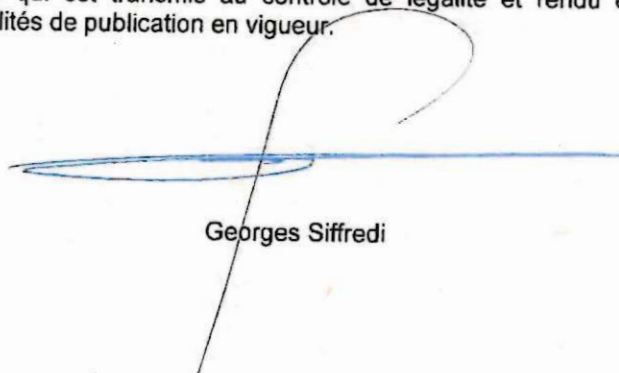


Nous rendre visite

57, rue des Longues Raies - 92000 Nanterre

- engagements supérieurs à 50 000 euros hors taxes.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Pour Ampliation

Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée